

E - ACTUALITE - ACTUALITE ACTUALITE - ACTUALITE - AC
UN DÉPISTAGE DU VIH PLUS EFFICACE :

Des propositions du CNS... à suivre ?

Le CNS (Conseil National du Sida) a été invité à poursuivre une réflexion de fond sur l'offre de dépistage en France. C'est bien sûr dans ses attributions de donner son avis sur les problèmes posés à la société par le sida, et de faire au Gouvernement des propositions utiles.

Le Conseil a donc auditionné les principaux acteurs concernés par les questions de dépistage, et présenté le 23 novembre dernier à la presse son rapport sur l'évolution du dispositif de dépistage, assorti de recommandations.

Des constats évidents de retards au dépistage

Un rappel : l'arrivée des trithérapies a rendu fondamental l'intérêt du dépistage pour un diagnostic et une prise en charge précoce, garants d'un bon pronostic. En effet, il est reconnu que la connaissance d'une séropositivité favorise justement l'entrée dans le système de soins ainsi qu'une modification des comportements vers des pratiques plus sûres. Les effets du dépistage ne se font donc pas seule-

ment sentir pour la personne contaminée, qui accède à une prise en charge, mais aussi en termes de santé publique : frais médicaux moindres dus à une prise en charge précoce, prévention des risques améliorée.

Le rapport estime à 40 000 le nombre de personnes ignorant leur infection alors qu'il y a eu 6700 contaminations détectées (27% d'origine homosexuelle) en 2005, dont parmi celles-ci, plus de 1200 personnes avaient développé un sida avéré au moment du dépistage. Autre information : près de la moitié (45%) des personnes diagnostiquées au stade sida en 2004 ignorait leur séropositivité au moment de ce diagnostic, et c'est notamment dans les régions Ile de France et DOM (Antilles - Guyane) que ce pourcentage est le plus important.

Enfin plus des deux tiers des 18-24 ans n'ont jamais fait de test. L'incitation au recours au test au moment de la grossesse est l'un des éléments pour expliquer que les femmes sont dépistées plus tôt que les hommes. Ainsi en 2004, 18 % des femmes découvertes séropositives l'ont été dans le cadre du bilan de grossesse. Devant ces problèmes évidents de retard au dépistage, le CNS recommande de repenser l'organisation du dépistage en France.

Les recommandations du CNS : l'élargissement et la réorganisation du dépistage

Pour le CNS, ce sont des données qui plaident pour des propositions de dépistage à faire non plus seulement en fonction des comportements à risques, mais à partir des pratiques courantes de soins pour l'ensemble des publics. Il y a l'idée qu'un tel dépistage de routine, en touchant tout le monde, serait plus accessible et moins stigmatisant pour certaines populations.

Le Conseil recommande donc de généraliser la proposition de test de dépistage, soumis à l'accord du patient, dans les régions à forte prévalence (A), lors de recours aux soins, tout en rappelant que les



dépistages à l'insu des personnes sont formellement proscrits. La proposition de test pourrait être ainsi faite lors d'un bilan de santé, à l'accueil dans les associations humanitaires de santé, dans le cadre de la permanence d'accès aux soins (PAS), au moment d'une incarcération et au cours de celle-ci, etc... (B)

Pour ce faire, les CDAG devraient se déplacer vers les publics les plus touchés ou les plus en difficulté d'accès aux soins (C). À noter qu'en 2004, les 354 CDAG du territoire ont effectué environ 7 % de la totalité des tests pratiqués en France.

Le rapport défend une évolution du "counseling*" en fonction des situations. Sur le recours aux tests rapides sanguins de dépistage, il est notamment proposé d'évaluer la pertinence d'un seul test de dépistage et d'élargir après évaluation l'utilisation des tests rapides sanguins.

Vigilance sur les droits du "patient-acteur" dans un dépistage de routine

Toutes ces propositions tendent à renforcer l'efficacité du dispositif de dépistage et atteindre la part importante de personnes vivant avec le VIH et ignorant leur infection.

On ne sait comment ces recommandations seront traduites par le Gouvernement.

Il nous semble cependant important de souligner l'importance du respect du droit individuel à refuser de connaître son état de santé, y compris dans un dépistage de routine.

À ce sujet, il est bien clair que le CNS prend parti pour des dépistages avec l'accord du patient et non réalisés à son insu.

Il faut rappeler que des études ont montré à quel point des personnes non préparées et non soutenues dans la gestion des conséquences d'une

annonce de séropositivité peuvent s'en trouver affectées psychologiquement, et ensuite en difficulté pour accepter les soins et la maladie.

Concrètement, la proposition de test devrait être assortie de la mention du "droit de pouvoir refuser" et d'un temps pour la réflexion, tout particulièrement si le test doit être pratiqué aux urgences.

Nous restons vigilants sur les décisions qui seront prises à la suite de ces recommandations. La préservation du droit du refus, du droit à garder le secret, les modalités à prévoir pour que rien ne soit fait dans la hâte et avec un temps de réflexion suffisant, apparaissent comme des éléments incontournables de crédibilité d'un futur dispositif amélioré, mis en place après ces propositions...

PAR BERNARD TESSIER

bernard.t@tele2.fr

* Counseling :

Relation dans laquelle une personne tente d'aider une autre à comprendre et à résoudre des problèmes auxquels elle doit faire face.

NOTES

- (A) Dans les zones où cette prévalence dépasse 0,1 %, un test pourrait systématiquement être proposé aux patients lors d'une consultation médicale, en ville ou à l'hôpital, et plus particulièrement aux urgences. Bien que les données épidémiologiques sur la prévalence des infections à VIH/sida non dépistées ne soient que des estimations, on peut considérer qu'en France, au moins trois régions sont concernées : l'Île de France, PACA, et Antilles - Guyane.
- (B) En 2004, environ 85 000 tests ont été effectués en milieu carcéral, pour un flux d'entrées annuel de 84 710 personnes (soit 10 %). En 2003, la prévalence du VIH y est estimée à 1 %, et pour le VHC à 4,2%.
- (C) Au centre d'accueil et soins de Médecins du Monde à Paris, sur 4 500 patients reçus, 20 % d'entre eux ont effectué un test, et 3,2 % étaient positifs : un taux de prévalence très élevé !

